

Le temps d'agir

Jocelyn Groulx

Number 131, Winter 2011–2012

Un patrimoine à convertir

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/65735ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

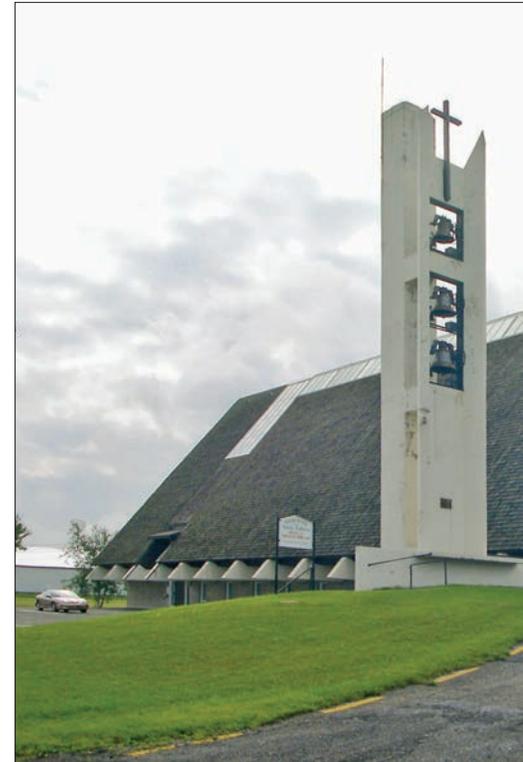
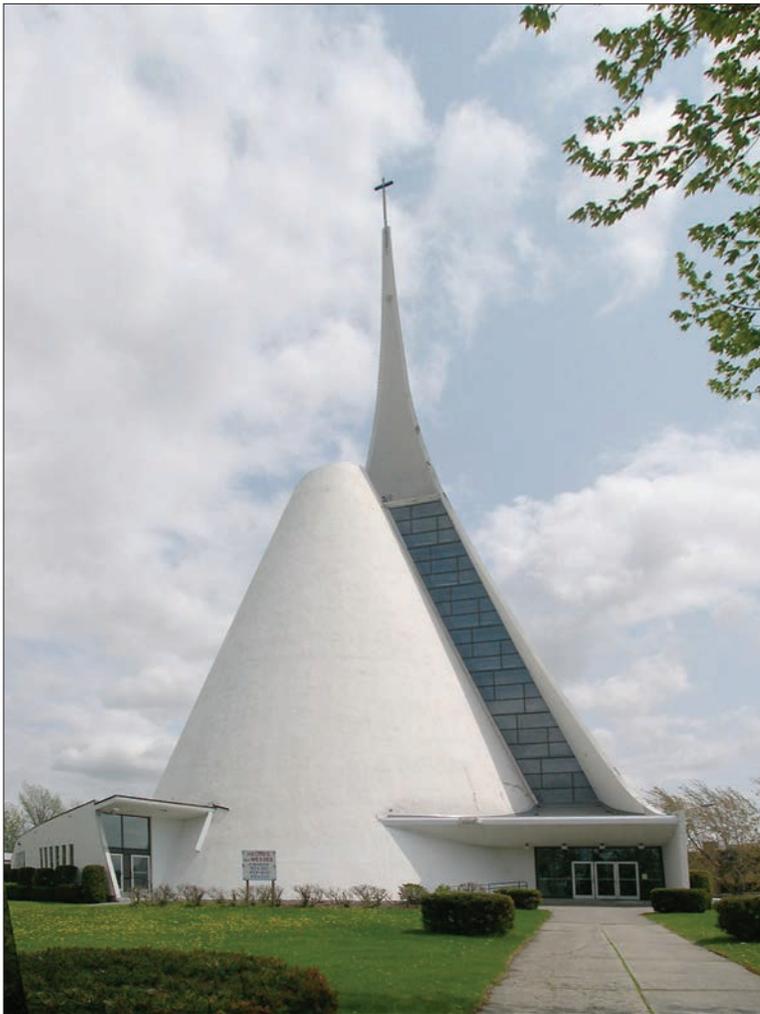
0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Groulx, J. (2011). Le temps d'agir. *Continuité*, (131), 20–22.



Devant l'augmentation du nombre d'édifices religieux à la recherche d'une vocation au Québec, des mesures ont dû être adoptées pour assurer la conservation de ces biens patrimoniaux. Car les vœux pieux suffisent rarement...

par Jocelyn Groulx

Les églises construites au cours des années 1950 et 1960 sont les plus nombreuses à fermer leurs portes, notamment l'église Notre-Dame-de-Fatima, à Jonquière, qui date de 1962 (à gauche), et l'église Saint-Fabien, à Farnham, bâtie en 1963 (au centre).

Photos : Conseil du patrimoine religieux du Québec

Les fermetures et ventes d'églises font couler beaucoup d'encre dans les médias, en plus de susciter maintes réactions de la part du public. Et pour cause : le nombre d'édifices religieux excédentaires (qui n'ont plus de vocation ou se cherchent un usage) ne cesse de croître au Québec, une tendance qui s'accroîtra au cours des prochaines années.

Contrairement à la croyance populaire, la fermeture et la vente de lieux de culte ne sont pas un phénomène récent. Toutefois, cette situation a commencé à prendre de

l'ampleur dans les années 1990 et touche aujourd'hui l'ensemble du Québec, autant dans les milieux ruraux qu'urbains. Ce sont surtout des églises construites au cours des années 1950 et 1960 qui ferment leurs portes. En raison de leur mode de construction moderne et de leur volume intérieur plus restreint, ces bâtiments sont plus propices à un changement d'usage.

Le phénomène varie selon les régions. Sur l'île de Montréal, la majorité des églises sont vendues à d'autres traditions religieuses qui conservent la vocation du lieu et assument l'entretien de l'édifice. En milieu rural, la municipalité constitue souvent le seul acheteur potentiel, compte tenu du



marché immobilier restreint, des coûts d'entretien élevés et de la volonté citoyenne de se réapproprier ce patrimoine identitaire.

ACTION-RÉACTION

En 2006, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale a consulté les groupes d'intérêt et les citoyens à propos de l'avenir du patrimoine religieux québécois. Le rapport de la Commission, *Croire au patrimoine religieux du Québec*, présentait 33 recommandations inspirées par les 120 mémoires déposés et les 69 réponses au questionnaire en ligne, ainsi que par les opinions de chercheurs et d'experts qui se sont exprimés au cours des consultations particulières et des audiences publiques. Les parlementaires se sont dits préoccupés par le temps requis pour élaborer et mettre en œuvre des mesures appropriées afin d'éviter que de nouveaux lieux de culte soient abandonnés ou transformés sans que les citoyens en soient informés. Devant la volonté croissante des populations locales de conserver leur patri-

moine religieux et pour favoriser leur participation à la recherche de solutions, un modèle de protocole d'entente a été développé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en collaboration avec l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, sur l'utilisation des églises dont un changement d'usage est envisagé.

Depuis plus de 15 ans, la sauvegarde du patrimoine religieux fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. De cette attention est issue, notamment, la Fondation du patrimoine religieux du Québec, créée en 1995 et devenue en 2007 le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Plusieurs mesures ont été adoptées pour assurer la protection et la restauration de biens appartenant aux différentes traditions religieuses. Parmi celles-ci : l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux, dans laquelle le gouvernement du Québec a investi près de 255 millions de dollars depuis 1995. Bien que le Conseil ait centré son action sur les édifices encore uti-

À Montréal, la plupart des églises sont vendues à d'autres traditions religieuses, comme l'église catholique Saint-Vincent-de-Paul dans le quartier Centre-Sud, devenue l'église évangélique Parole de vie.

lisés à des fins religieuses, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, notamment les bâtiments qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses (églises multifonctionnelles, celles converties en centres communautaires, en bibliothèques, etc.). Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, mettant à contribution son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs. Le Québec compte plusieurs exemples de conversion de lieux de culte que l'on peut qualifier d'exemplaires. Des initiatives intéressantes portées par des citoyens émergent. De nombreuses églises accueillent maintenant des fonctions de bibliothèque, de salle de spectacle, de centre communautaire, de



plateau sportif, etc. En plus des considérations architecturales et urbaines, la concertation entre les propriétaires religieux, les gouvernements et le milieu apparaît comme un facteur de succès incontournable.

Le Conseil entend inviter les élus, les gestionnaires et les citoyens engagés dans l'aménagement durable de leur communauté à recourir à son expertise. Il souhaite participer aux projets de conservation, de mise en valeur et de réutilisation du patrimoine religieux, entre autres en guidant les acteurs dans leur réappropriation de ce patrimoine identitaire.

Jocelyn Groulx est directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le 13 mai, plusieurs intervenants à la recherche de solutions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine religieux ont pu échanger lors de la seconde conférence régionale du Conseil du patrimoine religieux du Québec à Carleton-sur-Mer.

Appel de candidatures

Bourse France-Gagnon-Pratte 2012

La Fondation québécoise du patrimoine (FQP) décerne annuellement une bourse de 5000 \$ afin de soutenir la réalisation d'un projet de recherche d'un(e) étudiant(e) de 2^e ou de 3^e cycle universitaire inscrit(e) dans une université québécoise. La Fondation entend ainsi contribuer au développement de la connaissance sur le patrimoine bâti et sur l'évolution des pratiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti au Québec.

La mission de la FQP est de soutenir des actions concrètes de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec. En mettant ses ressources humaines et financières au service de la collectivité, la Fondation québécoise du patrimoine joue un rôle de catalyseur dans l'action patrimoniale d'aujourd'hui.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 13 février 2012 et le ou la récipiendaire de la bourse sera connu(e) au plus tard le 30 avril 2012.

Tous les détails pour poser sa candidature sont disponibles sur le site Internet de la Fondation québécoise du patrimoine : www.cmsq.qc.ca/fondat.htm

une bourse de 5000 \$

FONDATION QUÉBÉCOISE
du patrimoine